



# Projet éolien de Dialan-sur-Chaîne (14)

Vue depuis la zone d'implantation du projet

LETTRE D'INFORMATION N°1

Février 2022

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la présentation par la société JPee de ses intentions d'étudier la possibilité d'installer un projet éolien au nord de la commune déléguée de Le Mesnil-Auzouf, le Conseil municipal avait délibéré en janvier 2021 pour :

- autoriser le promoteur à lancer les études environnementales et d'impacts ;
- autoriser la prise de contact avec les propriétaires ;
- demander qu'une concertation avec la population, les associations et la mairie soit mise en place dans le cadre de cette étude.

Début 2022, les démarches d'études s'engagent avec le début des bilans écologiques et la mise en place d'un mât de mesure pour analyser les caractéristiques du territoire. Comme nous l'avions demandé, ces réflexions sont organisées dans la transparence et la concertation et ce premier document d'information vous apportera les renseignements sur la méthode de travail et le calendrier envisagé.

Cette phase d'étude sera longue (1 à 2 ans) et de nombreuses occasions seront offertes pour s'informer et faire état des remarques sur le projet. Le dossier qui en résultera comprendra notamment une étude d'impact qui doit analyser tous les effets du projet sur l'environnement naturel et humain : c'est ce dossier qui sera finalement soumis à enquête publique.

Il faut souligner que l'éolien ne permet évidemment pas de résoudre tous les problèmes de ressources énergétiques mais il constitue un élément nécessaire dans la diversification des sources de production de notre électricité. Il figure à ce titre, dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) élaboré dans notre secteur, comme moyen de production local d'énergie à développer.

**Le Maire**  
**JY. BRECIN**

## Un projet éolien à Dialan-sur-Chaîne

Suite à un premier contact avec la mairie de Dialan-sur-Chaîne à l'hiver 2019, la société JP Energie Environnement (JPee), producteur français d'énergies 100 % renouvelables, a obtenu en **janvier 2021** un accord favorable de la part du conseil municipal pour étudier la faisabilité d'un projet de parc éolien sur la commune.

Des **études environnementales (écologiques, acoustiques et paysagères)** vont être menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, localisation, etc.)

**En février 2022, un mât de mesure sera installé au sein de la zone d'implantation potentielle pour évaluer finement le potentiel éolien du site.**

À partir des résultats de ces expertises et de l'activité des chauves-souris, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information vous présente la zone d'implantation potentielle, les études à venir et les prochaines étapes du projet

## Le parc éolien de Family

JPee exploite 5 éoliennes du **parc éolien de Family** à Livarot-Pays-d'Auge. Ce parc éolien produit de l'électricité depuis **plus de 11 ans**.

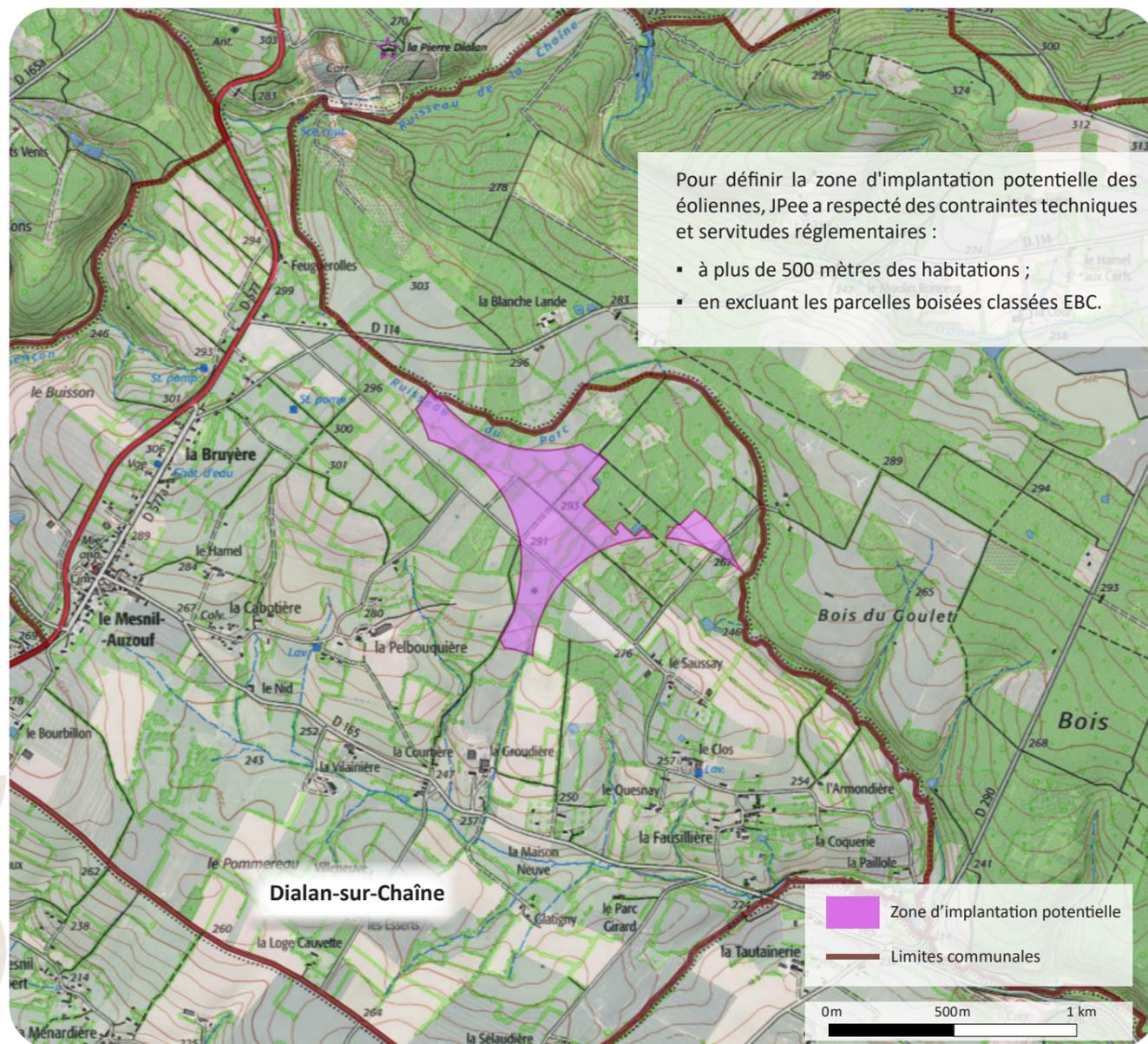
Quelques chiffres-clés :

- mise en service en **2010** ;
- **5** éoliennes de modèle **Enercon E82** ;
- **98 m** de hauteur de mât, **119 m** en bout de pale ;
- **2 MW** de puissance unitaire soit **10 MW** de puissance totale installée ;
- en 2020, le parc a produit plus de 23 444 MWh soit l'équivalent de la consommation de **9 378 foyers**.



Toutes les informations sur son site internet dédié : [www.family-14.parc-eolien-jpee.fr](http://www.family-14.parc-eolien-jpee.fr)

## Zone d'implantation potentielle



## L'historique du projet

- décembre 2019** ..... Rencontre avec le conseil municipal de Dialan-sur-Chaîne
- décembre 2020** ..... Préfaisabilité et consultations administratives
- à juillet 2021**
- janvier 2021** ..... Délibération du conseil municipal
- février 2022** ..... Installation du mât de mesure

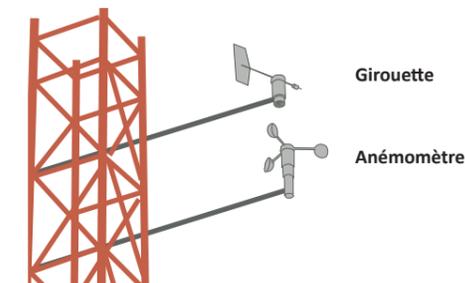
## Installation d'un mât de mesure

Le mât de mesure sera installé **fin février 2022** à Dialan-sur-Chaîne et mesurera **101,5 mètres**.

Cette structure en treillis sera équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique seront également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner un capteur à ultrasons qui suit et enregistre en continu l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure restera sur site environ 15 mois.



## Les études menées

### Étude paysagère

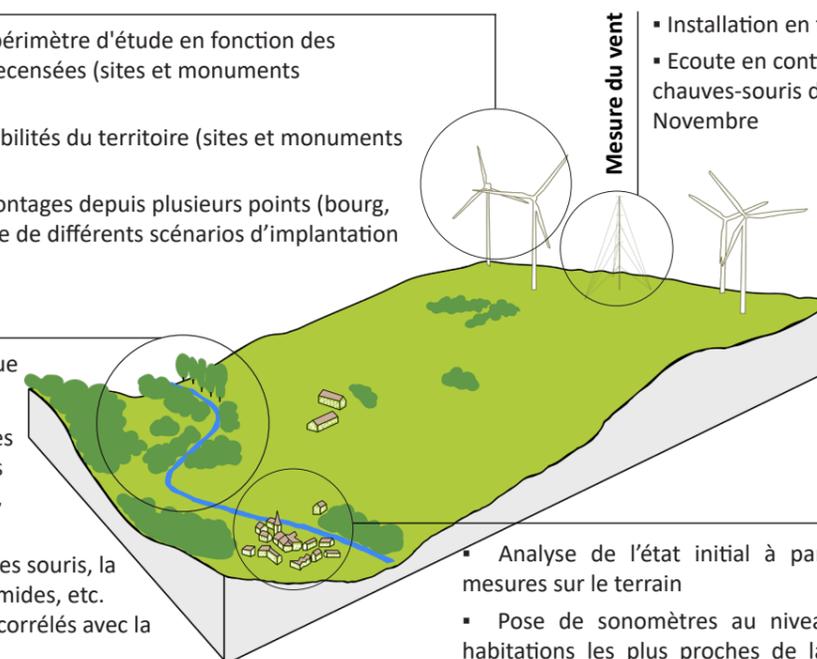
- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux)
- Recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monuments, etc.) et étude de différents scénarios d'implantation

### Étude écologique

- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- Plusieurs sorties vont être réalisées tout au long de l'année aux moments clés d'activité : migration, nidification, etc.
- Les habitats, les oiseaux, les chauves souris, la flore, la faune terrestre, les zones humides, etc. sont inventoriés et les résultats sont corrélés avec la bibliographie disponible.

### Mesure du vent

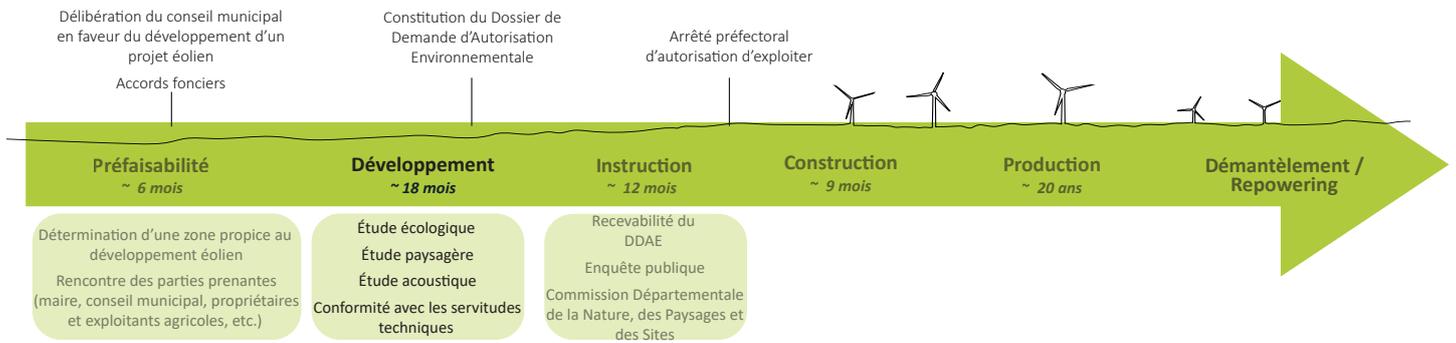
- Installation en février 2022
- Ecoute en continu des chauves-souris de Mars à Novembre



- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien

### Étude acoustique

# Déroulé d'un projet éolien



## Prochaines étapes

- Création d'un comité de suivi citoyen autour du projet éolien de Dialan-sur-Chaine ;
- Lancement des études environnementales : écologique, paysagère, acoustique ;
- Réunion de cadrage avec le conseil municipal ;
- Étude des variantes d'implantation.

## Les règles de démantèlement des parcs éoliens évoluent

Initialement, la réglementation sur la remise en état des sites éoliens imposait le retrait de 1 mètre de dalle en béton. L'arrêté du 22 juin 2020 impose dorénavant le retrait de **l'intégralité** de la dalle et l'obligation de remplacer les fondations excavées par des terres de même caractéristiques que sur le reste du terrain.

**Les règles sur la constitution des garanties financières**, mises en place dans l'hypothèse d'une défaillance du propriétaire du parc éolien, évoluent également. Le montant des garanties financières, constituées à la construction du parc éolien, pour le démantèlement futur des installations, a été revu à la hausse. Initialement fixé à 50 000 euros par éolienne, le montant est dorénavant proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

**Coût unitaire de démantèlement = (50 000 + 25 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))**



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, l'article du 22 juin 2020 impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.



120 salariés



230 000 foyers alimentés



338 MW parcs en exploitation

JP Energie Environnement (JPee) est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2021, près de 580 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 230 000 foyers.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.



## Contact

JPee (Agence Nantes)  
1 rue Célestin Freinet  
44200 Nantes  
[www.jpee.fr](http://www.jpee.fr)

**Théo Bouckaert**  
Chef de projet éolien  
[theo.bouckaert@jpee.fr](mailto:theo.bouckaert@jpee.fr)

